

## ATLANTICO

Flash-actus » Parafoudres radioactifs: plainte visant France Telecom pour "mise en danger d'autrui"

### **Parafoudres radioactifs: plainte visant France Telecom pour "mise en danger d'autrui"**

Clermont-Ferrand, 16 juil 2019 (AFP) - Une association et la CGT ont déposé plainte mardi pour "mise en danger d'autrui" à Clermont-Ferrand pour dénoncer la dangerosité de parafoudres radioactifs manipulés sans protection depuis des décennies par les agents de France Telecom dans l'hexagone.

"On demande que la mise en danger des agents exposés aux rayonnements ionisants cesse, que le préjudice subi soit reconnu", a déclaré à l'AFP Me François Lafforgue, l'avocat des plaignants, l'association Henri Pézerat et plusieurs antennes de la CGT dans le Puy-de-Dôme et le Cantal.

"Malgré les alertes du personnel, il n'y a pas eu de protection, d'information, de formation, d'évaluation des risques, ni de surveillance médicale ou d'aménagement des locaux de la part de France Telecom mais une violation du code de la santé publique et du code du travail", estime le conseil.

Les parafoudres sont des dispositifs de protection des appareillages électriques ou électroniques pour éviter les surtensions sur les lignes.

Plus d'un million de ces petits tubes en verre mesurant entre 1 et 5 cm de longueur étaient installés sur l'ensemble du réseau français jusqu'à leur interdiction en 1978.

A l'intérieur, des éléments radioactifs tels que le radium 226, le tritium et thorium 232. Ils ont commencé à être retirés au début des années 2000.

"On les retirait avec des pinces ou à la main avec de simples gants chirurgicaux mais ils pouvaient facilement se casser. Ensuite on les stockait dans de grands fûts qui pouvaient en contenir un millier. Certains étaient même jetés à la poubelle ou stockés dans des cartons dans des armoires", assure le délégué du personnel CGT dans le Cantal, Franck Refouvelet.

Ce syndicaliste se dit interloqué face une série de cancers ayant frappé les agents de l'antenne de Riom-ès-Montagnes depuis 2005.

Huit salariés de France Telecom et de la Poste partageant les mêmes locaux ont été atteints de cancers et six d'entre eux sont décédés, précise l'organisation

syndicale, qui dénonce des situations également "préoccupantes" chez des agents de ligne à Saint-Nazaire, Tulle, Lyon, Béziers et en Guadeloupe.

Trois expertises CHSCT menées en 2010, 2014 et 2017, notamment par la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD), attestent de l'exposition et des risques d'inhalation de substances radioactives chez les salariés, affirme la CGT.

"On est face à un scandale à la fois sanitaire et environnemental", poursuit Yves Colombat, délégué du personnel en Haute-Loire. Selon lui 10% de ces dispositifs sont encore en place.

Contacté par l'AFP, Orange assure qu'il n'y a pas eu d'impact sanitaire.

Selon une expertise diligentée auprès de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), les niveaux d'exposition aux parasurtenseurs radioactifs sont très largement inférieurs aux valeurs admises pour l'exposition du grand public, précise-t-on chez l'opérateur.

Outre une formation spécifique pour ses salariés chargés de récupérer les appareils restants d'ici deux ans, le groupe précise également faire appel à une société spécialisée qui entrepose les appareils sur un site propre.

Publié le 16/07/2019 08:26